**Note documentation EFE-A**

**Enquête Formation Employeur Annuel**

**Présentation des enquêtes EFE-e auprès des entreprises**

L’enquête EFE-e (Enquête Formation Entreprise européenne) est le volet français de l’enquête CVTS-6 (Continuing vocational training survey), un programme de collecte de données d’Eurostat, inscrit dans le cadre des statistiques de l'Union Européenne sur l'apprentissage tout au long de la vie. L’enquête vise à fournir des statistiques comparables sur la formation professionnelle continue financée en tout ou partie par les entreprises de plus de 10 salariés. Cinq éditions de l’enquête ont déjà été réalisées, pour les années de référence 1993, 1999, 2005, 2010 et 2015 respectivement.

L’enquête réalisée en France est intitulée EFE-e (Enquête Formation Entreprise européenne) élargit au champ des entreprise d’au moins un salarié. Elle répond aux obligations réglementaires européennes en adaptant le questionnaire au contexte institutionnel français. Des questions complémentaires ont été ajoutées pour répondre à des problématiques nationales.

Le volet français répond notamment aux besoins institutionnels de capter les effets de la loi du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel. L’extension du champ permet de répondre à l’obligation fixées par France Compétences (article L6123-5-14 du code du travail) pour mesurer la satisfaction des entreprises à l'égard de leur opérateur de compétences (Opco).

La collecte

Le mode de collecte permet de répondre par internet ou par téléphone.

Il a porté sur les données structurelles de l’entreprise, la politique de formation de l’entreprise, les caractéristiques de le formation professionnelle continue, ses couts, les relations avec les OPCO, l’apprentissage, les obstacles à la formation, les raisons de non-formation et un module spécifique sur la crise sanitaire.

Une enquête labélisée d’intérêt général et de qualité statistique

L’enquête EFE-A est une enquête d'intérêt général et de qualité statistique à caractère obligatoire, réalisées dans le cadre de la loi n° 51-711 du 7 juin 1951 sur l’obligation, la coordination et le secret en matière de statistiques, garantissent aux enquêtés la confidentialité des informations collectées et leur seule utilisation à des fins d’études et de recherche.

[Publication au Journal Officiel du 16 avril 2023](https://www.cereq.fr/sites/default/files/2023-04/Extrait%20Journal%20officiel%20EFE-a%202022.pdf)

**Les principaux indicateurs**

* Part de salariés formés
* Part d'entreprises formatrices cours et stages et autres formes
* Part d'entreprises formatrices en cours et stages
* Durée moyenne de formation par stagiaire
* Durée moyenne de formation par salarié
* Part d'entreprises formatrices exclusivement en autres formes de formations
* Les principaux domaines de formation des entreprises formatrices
* Les principaux freins à la formation des entreprises formatrices
* Les principales raisons de non-formation des entreprises non formatrices